



Décision de la Présidente n°2026-03

Prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Attribution d'un marché de prestation intellectuelle portant sur la réalisation d'une étude pour la mise en place d'un Projet de Territoire de la Gestion des Eaux à Marie-Galante (PTGE)

La Présidente,

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs à la Présidente pour la durée du mandat,

Vu les dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019,

Considérant qu'un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) constitue une démarche globale et concertée, menée à l'échelle d'un périmètre hydrologique ou hydrogéologique cohérent, visant à assurer un équilibre durable entre les besoins en eau et les ressources disponibles, dans le respect des écosystèmes aquatiques et en tenant compte des effets du changement climatique,

Considérant la situation particulière de l'île de Marie-Galante, caractérisée par la présence d'une unique masse d'eau souterraine exploitable, constituant un enjeu majeur pour la sécurisation et la gestion de la ressource en eau,

Considérant la nécessité d'engager une démarche PTGE afin d'établir un état des lieux et un diagnostic économique, social et environnemental, permettant d'identifier les actions à mener et de construire une vision prospective du territoire face aux impacts croissants du changement climatique,

Considérant la consultation lancée selon la procédure adaptée et mise en ligne le 29 septembre 2025, sous la référence 2025MAPA01 sur la plateforme eguadeloupe.com ;

Considérant la date limite de remise des offres : 3 novembre 2025 à 15 heures (heure locale),

Considérant les offres reçues provenant des soumissionnaires suivants:

Candidats (par ordre de pli reçu)	ANTEA GROUP/ANTEA France/ESPELIA SAS	ARTELIA	IRREED/SCE
Type de candidature	Groupement conjoint avec mandataire solidaire	Candidat seul	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
SIRET	393 206 735 00598	444 523 526 00945	SIRET 519 082 291 00047
Courriel	guadeloupe@anteagroup.fr	h2e.nantes@arteliagroup.com	veille.marches@ireed.com
Montant des offres			
Montant HT	192 900,00€	61 400, 00 €	172 160,00€

Considérant le rapport d'analyse des offres le 8 janvier 2026 proposant l'attribution du marché à l'entreprise « **ARTELIA** » pour son offre au regard de son classement :

	1- SAS ESPELIA	ARTELIA – Direction Régionale Ouest	GMEC M : IREEDD / C : SCE
Valeur technique sur 60 points	60	45	60
Prix sur 40 points	12,73	40,00	14,27
Note globale sur 100 points	72,73	85	74,27
Classement des offres	3	1	2

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer le marché de prestation intellectuelle portant sur la réalisation d'une étude pour la mise en place d'un « PTGE » à l'entreprise « **ARTELIA-Direction Régionale Ouest** » pour le montant de 61 400,00 € HT,

ARTICLE 2 : Les dépenses seront inscrites au Budget Principal de l'exercice 2026.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : la décision sera communiquée pour information au conseil communautaire dès la tenue de la prochaine réunion.

La présente décision fait l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la CCMG dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification ou de sa transmission au contrôle de légalité si nécessaire. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification ou de sa transmission au contrôle de légalité si nécessaire ou encore à compter de la réponse explicite ou implicite de Madame la Présidente si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait à Grand-Bourg, le 30 janvier 2026

Dr Maryse ETZOL

Présidente de la CCMG

